

CLASSE

Troisième Prépa Métiers / Prépa Pro
(après une 4^e générale)

CAP (après une 3^e)

CAP en 1 an (après CAP et/ou bac)

Bac pro en 3 ans (après une 3^e)

Bac pro en 2 ans (après un CAP)

BMA en 2 ans (après un CAP)

BTS en 2 ans (après un Bac)

SECTION :

(exemple : seconde pro AMA communication visuelle)

CHOIX n° :

(Si vous établissez plusieurs dossiers au sein du lycée de la SEPR)

COORDONNÉES DU CANDIDAT :

NOM

PRÉNOM

DATE DE NAISSANCE

F

M

NOM DU RESPONSABLE LÉGAL

ADRESSE

CODE POSTAL

VILLE

E-MAIL

@

TÉL / PORTABLE

Avez-vous un handicap ? : oui non si oui, lequel :

ULIS (troubles des fonctions cognitives) avec notification MDPH : oui non

ORIGINE SCOLAIRE DU CANDIDAT : Classe et établissement fréquentés en

2017/2018 :

2018/2019 :

Diplômes possédés :

Date :

Signature du candidat majeur ou du représentant légal pour les mineurs :

AVIS D'ORIENTATION PROVISOIRE POUR 2019/2020
À FAIRE REMPLIR PAR L'ÉTABLISSEMENT D'ORIGINE

Nom et signature du Chef d'Établissement :

Cachet de l'Établissement :

PIÈCES À JOINDRE À CETTE DEMANDE D'ADMISSION :

- Une lettre de motivation manuscrite
- La photocopie du ou des diplômes obtenus
- Les photocopies des bulletins trimestriels ou semestriels :
3^e trimestre 2017/2018, 1^{er} trimestre et 2^e trimestre 2018/2019
+ le 3^e trimestre 2018/2019 dès que possible
- 2 enveloppes timbrées à votre nom et adresse
Adresse détaillée, bâtiment n°, (nom noté sur la boîte aux lettres...).

POUR LA SECTION PHOTOGRAPHIE UNIQUEMENT :

8 photos maximum au format A4 (ou collées sur A4) réalisées par le candidat (obligatoire) en indiquant votre nom et prénom sur chaque document

ATTENTION : Vous devez établir des dossiers distincts pour chaque formation demandée.

L'affectation des élèves se fait en fonction des places d'accueil existant dans les différentes sections.

Le fait d'être candidat n'entraîne pas une admission automatique dans la classe souhaitée, même parfois avec un avis favorable ou très favorable.

Merci de retourner le dossier complet

26/04/2019

(date de clôture des demandes)

Tout dossier incomplet ne pourra être pris en compte.

Ce dossier de candidature sera détruit à la fin de l'année civile 2019 pour les candidats non retenus.

